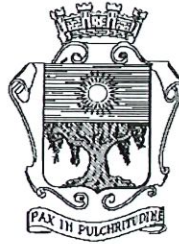


AR Prefecture

006-210600110-20260321-210326_01-DE
Reçu le 25/03/2026



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2026 : INSTALLATION ET ELECTION DU MAIRE

Séance Publique Ordinaire du 21 MARS 2026
A 10 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Michèle VERDRU, M. André RIOLI, M. Jean-Elie PUCCI, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virginie LAMY, Mme Carolle LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL.

QUORUM : 14

PRESENTS : 27

VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 17 mars 2026

AR Prefecture

006-210600110-20260321-210326_01-DE
Reçu le 25/03/2026

VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026



I – CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2026 - INSTALLATION ET ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Considérant que Mme Marie-José LASRY, doyenne d'âge des membres présents du conseil municipal, assure conformément aux dispositions de l'article L2122-8 du CGCT la présidence de l'assemblée ;

Considérant que le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-5, L2122-6, L2122-7, L2122-7-2 et L2122-8, du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que Mme Virginie LAMY et M. Sébastien BROUCHET ont été désignés assesseurs ;

Considérant que M. Roger ROUX s'est porté candidat au mandat de Maire ;

Considérant qu'aucun autre candidat ne s'est déclaré,

Considérant qu'il a été procédé au premier tour de scrutin ;

Considérant que chaque Conseiller municipal, a remis son bulletin dans l'urne ;

Il est procédé au premier tour de scrutin :

- Nombre d'inscrits : 27
- Nombre de votants présents : 27
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

AR Prefecture

006-210600110-20260321-210326_01-DE
Reçu le 25/03/2026



Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,**

- Avec 27 suffrages obtenu, proclame M. Roger ROUX, Maire de la ville de Beaulieu-sur-Mer, qui est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

La Doyenne d'âge,
Marie-José LASRY



AR Prefecture

006-210600110-20260321-210326_01-DE
Reçu le 25/03/2026

